

## Le flash technique agricole

### Départ en retraite : anticiper pour transmettre son exploitation agricole

Les chiffres PAC indiquent une baisse du nombre d'exploitations agricoles sur la partie bretonne du bassin-versant de la Seiche (exploitations agricoles y ayant toute ou une partie de leur SAU).



Année	Effectifs
2012	1345
2014	1340
2016	1264

Alors que la baisse n'est que de 5 exploitations agricoles entre 2012 et 2014, elle atteint 76 exploitations agricoles entre 2014 et 2016. Cette diminution est constituée de regroupements d'exploitations, de départs non remplacés (cessation, retraite)...

Pour trouver un repreneur, les organismes du réseau breton « Transmission en agriculture » (Chambre d'Agriculture, Civam, MSA, SAFER, banques...) vous informent au (n° non surtaxé) 0810 90 29 35 (conseiller Chambre d'Agriculture) et sur [www.transmission-en-agriculture.com](http://www.transmission-en-agriculture.com)

#### AGENDA

Forum annuel intitulé la Semaine de la Transmission (1 journée par département), cette année sur le thème « Ma transmission, je la prépare dès maintenant ! » à Rennes le 28 novembre 2017 à partir de 13 h 30 à la Maison de l'Agriculture.

#### FORMATIONS

Public cible : agriculteur en réflexion sur sa transmission, de 10 à 1 ans de la retraite, avec ou sans repreneur...

**Avec les Jeunes Agriculteurs :**

- « Demain, je transmets » les 14/11 et 21/11.  
Contact : [jeunes-agriculteurs-35@maison-agri-rennes.fr](mailto:jeunes-agriculteurs-35@maison-agri-rennes.fr)  
02 23 48 29 50

**Avec la FD CIVAM, Adage et Agrobio :**

- « La transmission de ma ferme : l'anticiper et définir mon plan d'action » 5 jours du 21/11 au 8/02. Contact : [emeline.jarnet@civam-bretagne.org](mailto:emeline.jarnet@civam-bretagne.org) – 02 99 77 39 28

**Avec la Chambre d'Agriculture à Rennes :**

- « Communiquer pour trouver un repreneur » le 14/12/2017.  
Contact : Annette HURAUULT - 02 23 48 29 82
- « Evaluer mon exploitation » le 19/12/2017.  
Contact : Annette HURAUULT - 02 23 48 29 82
- « Préparer ma retraite : droits retraite et projet de vie » le 11/01/2018. Contact : Jean Michel DROUIN - 02 23 48 29 80
- « Optimiser ma transmission : aspects juridiques et fiscaux » le 18/01/2018. Contact : Jean Michel DROUIN - 02 23 48 29 80

## Collecte des déchets agricoles

Types de déchets	Dates des collectes (selon les distributeurs*)
Films ensilage, enrubannage, ficelles et filets	Du 14 au 16 novembre 2017
Films ensilage, enrubannage, ficelles et filets	Du 20 au 22 février 2018
Films enrubannage, ficelles et filets	Du 2 octobre 2017 au 16 mars 2018 (Triskalia uniquement)
Bâches d'ensilage	Du 15 au 19 janvier 2018 (Triskalia uniquement)
Emballages vides de produits phytosanitaires et d'hygiène en élevage laitier	Du 4 au 8 juin 2018
Emballages vides de produits phytosanitaires et d'hygiène en élevage laitier	Du 6 au 10 novembre 2017 (Triskalia uniquement)
Bigs bags et sacs papier semences	Du 4 au 8 juin 2018
Bigs bags et sacs papier semences	Toute l'année (Triskalia uniquement)
Produits phytosanitaires non utilisés et équipements de protection individuelle	Le 23 novembre 2017

\* Pour connaître les sites de collecte, se renseigner auprès de la Chambre d'agriculture ou de son distributeur

**ATTENTION ! Date limite d'utilisation des spécialités contenant de l'isoproturon : 30 septembre 2017**

Contact : Anne-Bénédicte Martinot, coordinatrice régionale des déchets exogènes agricoles  
02 22 93 63 27 - 06 22 53 19 76 - [anne-benedicte.martinot@bretagne.chambagri.fr](mailto:anne-benedicte.martinot@bretagne.chambagri.fr)

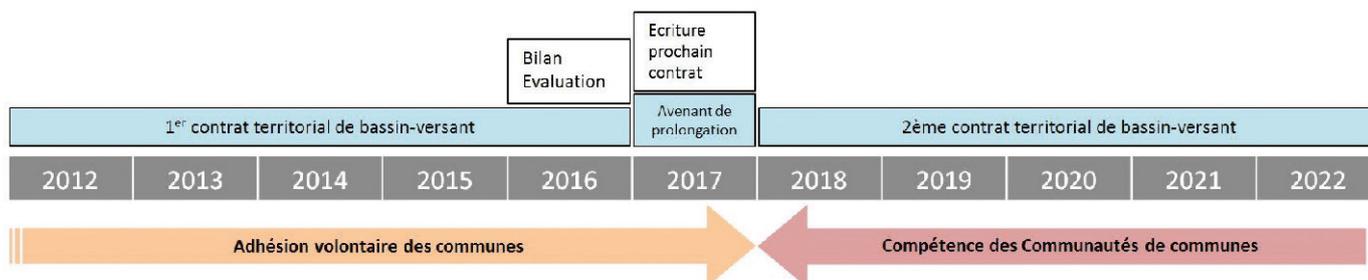
# Futur contrat territorial de bassin versant 2018-2022

Un contrat territorial de bassin-versant (CTBV) dure 5 ans. A partir de 2018, on change de contrat territorial mais aussi d'organisation car la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence « GEMAPI ») deviendra obligatoire pour les intercommunalités. Sur le bassin versant de la Seiche sont concernés : Rennes Métropole, Pays de Châteauaigron, Vitré Communauté, Au Pays de la Roche Aux Fées, Bretagne Porte de Loire Communauté, Pays de Craon et Pays de Loiron.

La première commission agricole & bocage de préparation du prochain CTBV a eu lieu le 23 juin. D'autres réunions suivront dans le courant de l'année. Pour toute information complémentaire, vous

pouvez contacter le SIBV Seiche (Tél. 02 99 00 76 41) ou l'un des 10 agriculteurs composant le bureau de la commission agricole, notamment via votre réseau technique :

- Chambre d'Agriculture - 02 23 48 23 23
- Adage - 02 99 77 09 56
- Déshy Ouest (ex-Coopédome) - 02 99 00 05 59
- GEDA - 02 23 48 26 94
- CETA - 02 99 13 19 90 - et CUMA - 02 96 79 22 77
- Agrobio - 02 99 77 09 46
- Poulets de Janzé - 02 99 47 57 57



## Ecophyto - « Changer ses pratiques » : oui ! Mais comment ?

Le « changement des pratiques » devient un terme à la mode et le passage « obligé » pour une transition de l'agriculture vers l'agro-écologie. Oui mais sur ma ferme, comment passer à l'acte ? En répondant à un appel à projet « Ecophyto-30000 », l'Adage, groupe Civam d'éleveurs bovins (lait et viande) propose de constituer un groupe qui va travailler sur la réduction des phytos ou la consolidation de pratiques sans phyto, l'économie de charges et la consolidation des fermes. Le groupe de paysans participera à des journées sur différentes thématiques : implantation de prairies, gestion du pâturage, journée huiles essentielles, journée grandes cultures, itinéraires techniques simplifiés, autonomie fourragère...

Les objectifs sont d'échanger entre collègues et d'apporter des repères techniques pour réduire les phytos ou consolider ses pratiques.

Les groupes qui se constituent sur les secteurs de Bain-de-Bretagne et de La Guerche-de-Bretagne recourent respectivement l'ouest et l'est du bassin versant de la Seiche.

Pour les rejoindre ou pour + d'informations, prenez contact avec l'Adage au 02 99 77 09 56.

De même, il existe un groupe Chambre d'Agriculture à Vitré, contact : Emanuel MAILLET, technicien - 06 09 68 35 64.

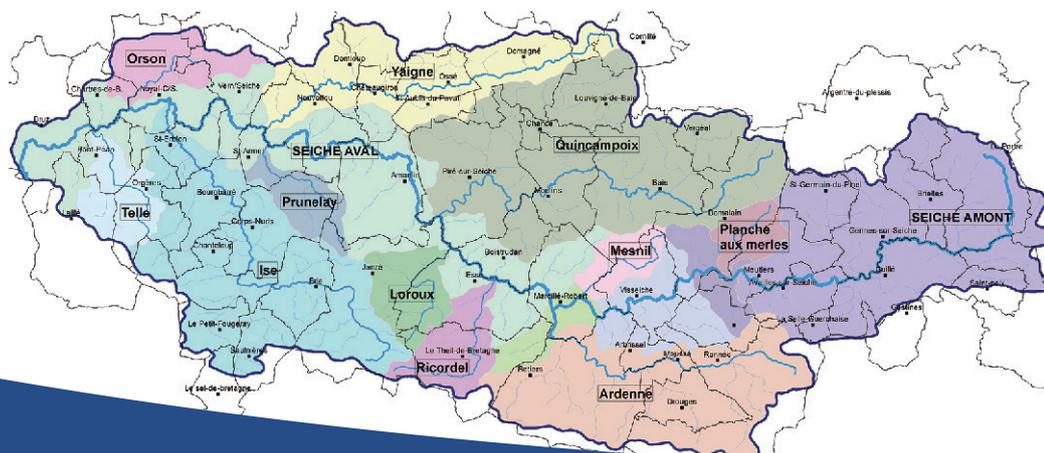
## Information sur les déclarations de flux d'azote

Dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux du bassin-versant de la Seiche, la DDTM nous a transmis les flux d'azote par sous-bassin (voir carte de localisation ci-dessous), pour les années 2014, 2015 et 2016.

Rien que sur cette période (3 campagnes culturales), **la pression d'azote total diminue** de presque 6 uN/ha, dont 65 % dont dus à la baisse de l'azote minéral.

En 2016, les sous-bassins recevant le plus d'azote sont tout d'abord l'étang de Carcraon (201 uN/ha), La Planche aux Merles et la Seiche Médiane (198 uN/ha), avec une part d'azote organique majoritaire. Le sous-bassin du Prunelay est caractérisé par une forte part d'azote minéral. Le Loroux, le Tellé et l'Yaigne sont les masses d'eau recevant le moins d'azote total.

### COMMUNES et SOUS-BASSINS du bassin-versant de la Seiche



## Rendement : des parcelles plus qu'encourageantes

Nous noterons en 2017 sur le bassin-versant de la Seiche :

- à Essé un colza associé (trèfle d'Alexandrie, vesce, trèfle blanc et féverole) faisant 50 q/ha,
- à Janzé une orge d'hiver en semis direct sous couvert végétal faisant 88 q/ha.

Pour plus d'infos et échanger avec des agriculteurs membres du groupe départemental Sol vivant 35, contactez GEDA 35 : fdgeda35@gmail.com ou 07.51.60.94.79



## Appel à projet pour des travaux de renaturation de cours d'eau et de zones humides

Le Syndicat élabore en 2017 son futur programme de travaux sur les milieux aquatiques qui est uniquement basé sur le volontariat des propriétaires-baillleurs, l'objectif étant de restaurer les fonctionnalités naturelles des ruisseaux et des zones humides, comme l'épuration de l'eau, la biodiversité et la régularisation des débits (soutien des écoulements l'été et limitation des inondations à l'aval de la Seiche). Dans un contexte de réchauffement climatique, nous souhaitons également mettre l'accent sur la restauration des zones de source qui alimentent les ruisseaux l'été par une eau fraîche, oxygénée et dépourvue de matière organique. La plupart de ces sites, fortement drainés, n'assure plus ce rôle primordial. Dans le cadre d'un changement de pratiques agricoles, d'échange parcellaire ou d'un abandon d'exploitation forestière, ces zones peuvent être restaurées. Si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type de travaux (cours d'eau, zones de source...), n'hésitez pas à contacter le SIBV Seiche afin que nous puissions l'inscrire dans le futur programme :

Guillaume DERAY, Technicien Milieux Aquatiques – 06 72 94 62 72.

## Bilan des MAEC (2015-2017)

### MAEC SYSTÈME

101 exploitations agricoles se sont engagées en MAEC système depuis 2015. A noter que les exploitations bio ont le choix entre ces MAEC ou les aides bio, ce chiffre contient donc des exploitations bio. Il comprend également 2 élevages de monogastriques.

### MAEC LOCALISÉES

Entretien du bocage	7 exploitations agricoles
Entretien des zones humides	2 exploitations agricoles
Réduction des phyto	2 exploitations agricoles
Semis direct sous couvert végétal	2 exploitations agricoles

Au total ces contrats de MAEC localisées sont répartis sur 10 exploitations agricoles.

### QUELLES MAEC EN 2018 ?

A part les mesures régionales qui seront ouvertes sur toute la Bretagne et dont la liste précise n'est pas encore connue, les mesures ouvertes spécifiquement sur le bassin-versant de la Seiche pendant 3 ans de 2015 à 2017 ne seront plus disponibles (d'autres territoires bretons reprenant le flambeau sur les périodes 2016-2018 et 2017-2019). Pour ces mesures territorialisées, c'est chacun son tour et le nôtre est passé. Dommage, car certaines MAEC n'étaient pas disponibles dès 2015 (entretien manuel du bocage, semis direct sous couvert végétal, revalorisation de la mesure conversion des cultures en herbe). On reste donc sur notre faim...

## Inventaires des zones humides & inventaires des cours d'eau

Sur le bassin-versant de la Seiche, la mise à jour de nombreux inventaires communaux des **zones humides** est en cours ou touche à sa fin. Certaines communes consultent encore le public. Si vous avez des questions vous pouvez contacter Sandrine GARNIER, coordinatrice au SIBV Seiche au 02 99 00 76 41.

Concernant les inventaires des **cours d'eau**, vous pouvez contacter Guillaume DERAY, technicien milieux aquatiques au 06 72 94 62 72.

A noter que les plans d'eau et les mares sont signalés pour information dans l'inventaire des zones humides mais ne sont pas considérés comme tels (sauf cas particuliers).

## Bois de bocage : utilisation du broyage en litière

Jérôme MARTIN, agriculteur à Rannée, fait broyer du bois de bocage par une entreprise. Si la majeure partie est destinée à la chaudière, le surplus (abondant) est utilisé en litière pour ses bovins, à raison de 5 cm d'épaisseur avant de pailler, ou en ajoutant une couche avant de repailler. Ainsi :

- le curage est grandement facilité ;
- la paille est moins humide (vaches à l'herbe) car mieux drainée ;
- les achats de paille sont réduits.

Le mélange est stocké en fumière pendant 8 à 10 mois et épandu au champ. Utilisé sur prairies et non sur cultures, Jérôme MARTIN n'a pas pu observer d'effet agronomique.

De nombreuses références existent en matière de litière de copeaux de bois pour les différentes productions animales et sont accessibles sur Internet (CUMA, Réussir, Chambres d'Agriculture...) via tout moteur de recherche...

## Démonstration de matériel d'entretien du bocage et de production de bois

**Le 28 novembre**, la Fédération des Cuma Bretagne Ille Armor, le Bassin Versant de la Seiche et M. Gauchard, agriculteur, organisent une démonstration de matériel d'entretien du bocage à **Noyal Châtillon sur Seiche**, au lieu-dit l'Herbergement. Durant la journée, plusieurs machines interviendront pour produire du bois bûche (scie automatique, combiné scieur-fendeur, fendeuse horizontale), récolter les taillis (grappin coupeur) et les broyer

(déchiqueteuse, broyeur de branches). D'autres machines devraient également être présentées comme une scierie mobile pour produire des planches, et une charrue forestière pour réaliser des talus.

**Evènement libre**, pour plus d'information contacter le bassin versant au 02 99 00 76 41 ou le technicien de la Fédération des Cuma au 06 31 45 10 19.

## Le "Porc authentique" arrive en Ille-et-Vilaine

La marque porc authentique répond au cahier des charges de l'association Cohérence (développement durable). Seuls les systèmes sur litière ou plein air sont autorisés (dérogation pour les maternités). Un partenariat est en place avec Bleu Blanc Cœur. Le prix est fixe toute l'année, rémunérateur et déconnecté du prix du cadran. Les animateurs vous accompagneront dans une transition vers cet élevage de porc sur litière, ainsi que dans la recherche de débouchés valorisés en circuits courts.

**Ferme ouverte vendredi 10 novembre après-midi chez Norbert Lesné, La Corderie à Plélo (après Saint-Brieuc).**

Association Cohérence - Bâtiment Le Chalutier - 2, avenue du chalutier sans pitié - 22190 Plérin - 02.96.58.01.94 / 06.98.67.56.00 - jean-bernard.fraboulet@reseau-coherence.org ou emeline.calvet@reseau-coherence.org



**Site internet :**

[www.porc-sur-paille.org](http://www.porc-sur-paille.org) - [www.porc-authentique.com](http://www.porc-authentique.com)  
<https://www.facebook.com/porcauthentique/>



## A lire

**NOUVEAU** « L'observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers du réseau civam » - Synthèse 2016 - Incluant une étude complémentaire sur la taille des structures par actif.

### RÉSUMÉ :

Même si la chute du prix du lait impacte tous les producteurs, l'éleveur laitier de l'ouest gagne plus à développer un système pâturant économe qu'à s'agrandir ! Tel est le constat de l'Observatoire économique du Réseau Civam sur l'exercice 2015 pour les systèmes bovin lait spécialisés du Grand Ouest. Un message qui détonne tandis que la libéralisation des volumes continue d'accélérer l'agrandissement des moyens de production par actif et les logiques d'investissements sensés réduire les coûts de production.

Les systèmes herbagers créent plus de richesse (+ 24 % de valeur ajoutée par actif en non bio), qui va prioritairement à la rémunération du travail plutôt qu'aux investissements. Le poids du capital est plus conséquent dans les fermes Rica\* (Grand Ouest). Cela se traduit par des charges d'équipement élevées qui consomment 74 % de leur EBE (54 % pour les herbagers non bio). Les systèmes herbagers montrent ainsi que ce n'est pas l'investissement qui fait le revenu, c'est bien la richesse créée !

Vous découvrirez dans cette publication les résultats de l'observatoire et une étude complémentaire sur les grandes structures par actif qui montre que les économies d'échelle ne sont pas linéaires en agriculture...

\* Mis en œuvre en France depuis 1968, le réseau d'information comptable agricole (Rica) est une enquête annuelle réalisée dans tous les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs.

Disponible sur le site <http://www.agriculture-durable.org/> > Onglet « L'agriculture durable » > Rubrique « L'observatoire technico-économique ».



**Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Seiche**

L'Orangerie – Chemin des Bosquets - 35410 Châteauaugiron - 02 99 00 76 41

